

M. CASSART donne lecture du texte suivant :

M. CASSART geeft lezing van de volgende tekst :

Le vendredi 28 août 2020, la presse a relayé une « Présence policière déployée aux abords des écoles pour la rentrée scolaire ».

Puis-je vous demander la répartition des activités de sécurisation entre la police et les « Gardiens de la Paix ». Combien de policiers ont été mis à disposition et aux abords de quelles écoles ?

Quels sont les résultats de cette opération ?

Plus généralement, la sécurisation des écoles devrait être un objectif toute l'année ; quelles sont les collaborations que vous envisagez de mettre en place au jour le jour avec la police ?

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi également de revenir sur les « rues scolaires » pour vous demander le suivi de cette expérience.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

Le 28 novembre dernier, à une interpellation au sujet des rues scolaires, vous répondiez que le Collège prendrait une décision au sujet de la pérennité ou non des rues scolaires testées depuis le printemps 2019 (pour rappel , il s'agit des 5 rues jouxtant les 5 écoles test "Good lucht", place Séverine ; l'école 13, rue du Bronze ; l'école "Voorzienigheidschool", rue Georges Moreau ; l'école "Scherdemaël P14", Avenue Camille Vaneukem et l'école "Moortebeek P15", Avenue Adolphe Willemyns.

Comme je l'ai constaté à l'ordre du jour de ce Conseil, un point traite de la convention relative à l'octroi d'une subvention de 125.045,00 EUR par la Région de Bruxelles-Capitale à la commune d'Anderlecht pour l'organisation et l'exécution de petits travaux d'infrastructures dans le cadre du projet d'investissement pour l'amélioration de la sécurité routière en voiries communales en 2020, la rue Camille Vaneukem sera pérennisée en rue scolaire.

La pérennisation de la rue scolaire dans l'avenue Camille Vaneukem par une modification de l'espace public n'a pas été présentée aux riverains, directement concernés. S'agit-il d'un oubli ou d'un manque de courage de la commune ?

Le placement de barrières d'accès avec badges - donc sans surveillance humaine - s'accompagnera inmanquablement de pannes, ce qui bloquera l'accès, même en dehors des heures d'accueil scolaire. J'ai en tête le fiasco des bornes automatiques de la place Martin Luther King qui sont inopérantes depuis plus de 10 ans maintenant.

La gestion des badges d'accès qui y sera liée n'a jamais été décrite aux riverains qui ont besoin, outre d'accès personnels, de laissez-passer pour des professions libérales (infirmiers, kinés, médecins, transport de malades...) ou de visiteurs. Qui va gérer les badges d'accès ? Seront-ils payants ?

Cette mise en œuvre serait incontestable si elle était d'application aux abords de toutes les écoles de la région, chose impossible de par la diversité et la nature des lieux. Son application dans un quartier où une telle mesure est déployée « parce que c'est facile »,

même si elle n'apporte aucune amélioration fondamentale, se fait au détriment de la qualité de vie des riverains (accès à son domicile).

La mise en application du code de la route par les forces de l'ordre suffirait à rétablir la sécurité nécessaire aux abords de l'école. Il a été conçu à cet effet. Les parents d'élèves ont, dès la mise en œuvre de cette rue scolaire, trouvé la parade : les véhicules arrivent en nombre avant la fermeture de la rue et la quittent sitôt leur enfant récupéré. Il n'y a donc pas diminution de cette pollution que vous dénoncez avec tant d'emphase (mais sans analyse scientifique, donc factuelle et contestable), ni une diminution liée au trafic automobile.

Le principe de rue scolaire impose une conduite « au pas », mais depuis sa mise en application, aucun contrôle de vitesse n'a été effectué afin de sanctionner les nombreux excès.

Les riverains de l'école que j'ai rencontré, dénoncent l'attitude bornée de l'échevine de la mobilité. Sa haine avérée des véhicules automoteurs la pousse à imposer son mode de vie personnel à l'ensemble de la population. Tout ne peut se faire à pieds, à trottinette ou à vélo, ne vous en déplaise.

Manifestement la volonté obstinée de mise en œuvre a pour seul but la démonstration d'une volonté politique dogmatique. De plus, à l'instar d'autres équipements routiers non entretenus (par exemple les bornes amovibles aux entrées du parc de Scherdemael placées voici quelques années et qui, par manque d'entretien, sont désormais inopérantes) l'entretien sur le long terme est peu probable. En tout cas, son coût récurrent n'est pas présenté ici.

Mes questions sont les suivantes :

Qui va gérer les badges d'accès ? Qui aura droit à ces badges ? Un règlement a-t-il été prévu ? Seront-ils payants ? Quel sera le coût récurrent de ce dispositif ? Qu'en est-il des 4 autres écoles test ? Certaines d'entre elles vont-elles bénéficier de ce procédé ? Si oui, lesquelles et quand ? Tous les acteurs concernés, à savoir les écoles, les enfants, les parents et les habitants, les services communaux et la police ont-ils été appelés à donner leur avis ? Et surtout, en a-t-on tenu compte ?

Madame MÜLLER-HÜBSCH répond que le Collège a en effet pris une décision sur l'avenir des rues scolaires, suite au test effectué entre avril et octobre 2019 dans 5 rues scolaires : « Goede lucht » - Place Séverine, « School 13 » - rue du Bronze, « Voorzieningheidsschool » - rue Georges Moreau, « Ecole Scherdemael P14 » - Avenue Vaneukem et à « Moortebeek P15 » - Avenue Adolphe Willemyns.

Elle rappelle qu'une rue scolaire est une rue qui, pendant une certaine période de la journée, peut être utilisée par les enfants, les parents et les enseignants, à pied ou en vélo. Toutes les écoles ont participé à un plan de déplacement scolaire incluant des analyses profondes ainsi que la mobilité autour de l'école. Le projet a été précédé d'une phase de planification avec les services « Mobilité », « Travaux publics », « Onderwijs », « Prévention » et la police. Une première évaluation des cinq rues scolaires a été faite en juin 2019 et une deuxième évaluation plus large, s'est déroulée fin octobre 2019. En novembre 2019, l'évaluation détaillée et étendue des rues scolaire a eu lieu, incluant les écoles, les enfants, les parents, les habitants, les services communaux et la police. En outre, des soirées d'évaluation ont été organisées dans chaque école avec la direction, les enseignants, les parents et les habitants de la rue. Au cours de ces soirées, les avantages et les inconvénients ainsi que les suggestions d'améliorations ont été discutés en détails. Ces

soirées ont été très positives et constructives. Suite à quoi tous les services concernés ont procédé à une évaluation.

La police a également été impliquée dans ce processus, une évaluation très complète a donc été réalisée. Il y a eu des points de critiques et aussi des points positifs, souvent les préoccupations et les questions pourraient être résolues en prenant le temps d'expliquer en détails le projet. A l'issue de ces réflexions, le Collège a décidé que les rues suivantes deviendront des vraies rues scolaires : « Goedelucht », près de la place Séverine ; « Voorzienigheidsschool », rue Georges Moreau ; « Scherdemael », avenue Vaneukem. Concernant la rue scolaire devant l'école « Moortebeek - P15 » à l'avenue Adolphe Willemyns, là, il a été décidé de ne pas poursuivre ce projet en ce moment en raison des travaux de construction du « Westland Shopping » et de l'ajustement nécessaire des entrées de l'école. Il est préférable de proposer à l'école d'analyser l'ensemble de la situation après les travaux de construction. En ce qui concerne la rue scolaire devant la « School 13 », le Collège a décidé de suspendre cette rue scolaire et de l'inclure dans la réflexion du nouvel aménagement de la rue Wayez et du nouveau lien vers le canal. Concernant la rue scolaire sur l'avenue Vaneukem, cette rue scolaire a été une initiative de l'école elle-même, la Région avait également recommandé d'effectuer un test dans cette rue. Les problèmes devant l'école étaient assez importants, des garages bloqués, des vitesses élevées, une mauvaise visibilité ; la liste était longue. Il y avait donc des bonnes raisons de tester une rue scolaire à cet endroit. Des discussions ont eu lieu avec les habitants pendant le test. Leurs arguments ont été inclus dans l'évaluation. Le périmètre a été débattu en détail et, après examen de tous les avantages et inconvénients, il a été décidé que le périmètre testé devait subsister. Il ne faut pas oublier que, même lors des discussions avec les habitants au début du test, il n'a pas été question d'arrêter le test, s'agissant surtout de mieux réglementer l'accès des résidents. Les Gardiens de la Paix sont toujours en service, cela en prévision des barrières qui seront installées à l'entrée de la rue scolaire. Le type de barrières choisi a été développé pour les rues scolaires : elles ont une apparence ludique et sont adaptées aux enfants. Appelées « Octopus », elles affichent plusieurs couleurs pour une bonne visibilité. La barrière elle-même est placée à l'intérieure d'une colonne et doit être dépliée mécaniquement, il n'y aura donc pas de borne électrique. La barrière peut être rangée dans la colonne ; il sera possible de plier une petite partie de la barrière si on désire passer lentement. Il n'y aura donc ni poteau électrique, ni badge, et surtout il n'y aura pas de frais pour les résidents.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond plus précisément aux questions de M. CASSART. C'est en fait en accord, sur proposition du nouveau Chef de Corps, que l'ensemble des forces de police disponibles ont été réorientées vers les abords des écoles, le jour de la rentrée scolaire, à la fois pour gérer la question de la sécurité routière mais aussi pour vérifier qu'il y avait pas trop d'attroupements aux abords des écoles, en termes de gestion de l'épidémie sanitaire. En parallèle à la question de l'orientation des forces de police, il y avait aussi des opérations, 3 au minimum, qui avaient trait au contrôle de la vitesse aux abords de ces écoles, avec des constats assez édifiants, dont une partie significative des automobilistes qui dépassaient les vitesses autorisées, ce qui mènera à des sanctions. Ces opérations vont continuer. Il est aussi remarquable de souligner qu'au cours du 1er septembre, un rapport des différents gardiens de la paix en faction devant les différentes écoles a été établi. Ce dernier a permis de ré-orienter les forces de police, l'après-midi, vers les écoles où il y avaient des problèmes plus significatifs. Cela s'est fait à la satisfaction des directions d'écoles qui avaient également alerté le Collège à ce sujet.